



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES
Séance du 20 mars 2026

Le vingt mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane ENTÈME, maire sortant puis une fois le conseil municipal installé, sous la présidence de Jacques DRONNEAU, Doyen du conseil municipal.

Date de convocation : 16/03/2026

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 19 - Votants : 19

Présents : M Jacques DRONNEAU, M Stéphane LEMOINE, Mme Hélène QUEMERE, M Arnaud FRON, Mme Charlène Ménard, M Max BLANLOEIL, Mme Laurel LAURENT, M Olivier CREMET, M François BONNET, Mme Emmanuelle RETIERE, M Frédéric RAMBAUD, M Sébastien BERTRAND, M Jean-Charles ANTIER, Mme Magalie LYSANIUK, Mme Laure PICARD-PHILIPPON, M Aurélien COUTEAU, Mme Edwige GROS-MORAT, Mme Sophie LATOUR, Mme Anne-Cécile MERIAU

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Sophie LATOUR

2026-03-20-002 – Fixation du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2 à L 2122-12

M. Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre d'adjoints est au minimum d'un et que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Monnières étant de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 5.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de 5 postes d'adjoints au maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Mme Sophie LATOUR

Le Maire
Jacques DRONNEAU